



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Qu'est-ce que le PADD ?

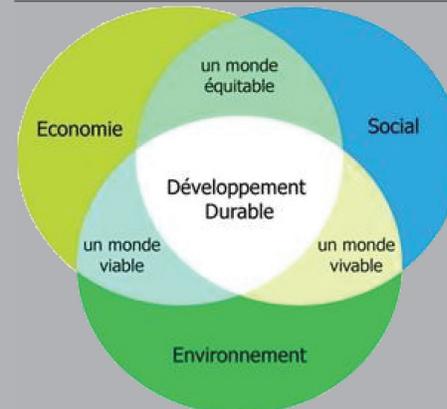
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit le projet communal de la commune. Il définit les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. C'est un document lisible, simple et concis donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet communal.

Le PADD :

- « Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».
- « Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ».
- « Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ». (article L. 123-1-3 du code de l'urbanisme)

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable vise à satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Il englobe les dimensions économique, sociale et environnementale.



LES ORIENTATIONS DU PADD DE LOUANNEC

Poursuivre une croissance démographique maîtrisée et assurer le renouvellement de la population

> Assurer une croissance maîtrisée et équilibrée

- Poursuivre le rythme de croissance démographique à un rythme de 1,5 % en moyenne par an
- Encadrer les extensions urbaines par des projets d'aménagement d'ensemble d'une densité moyenne de 20 logements par ha conformément au SCoT
- proposer une offre foncière d'environ 20 ha dont 30% en dents creuses ou renouvellement urbain

> Favoriser l'accueil de nouveaux ménages en permettant le parcours résidentiel sur le territoire

- Permettre une croissance du parc de logements afin de le diversifier et assurer le renouvellement de la population communale
- Permettre une diversification du parc de logements
- Engager des programmations mixtes de façon égalitaire pour l'ensemble des nouveaux projets d'habitat

Affirmer les espaces fédérateurs et connecter les pôles de vie

> Maintenir et développer les équipements

- Assurer l'arrivée de nouvelles populations afin de maintenir les équipements et services existants
- Répondre aux attentes des habitants actuels et futurs
- Prévoir le déplacement du stade de football en lien avec le développement du bourg

> Renforcer les connexions vers le centre bourg

- Poursuivre le déploiement des liaisons avec les villages et hameaux, notamment cycles
- Développer les connexions piétonnes entre les quartiers et le centre bourg

> Développer des espaces fédérateurs

- Mettre en réseau les sociotopes
- Créer un espace de convivialité dans le cœur de bourg

Affirmer l'identité communale

> Qualifier les entrées de ville

> Valoriser les paysages ruraux naturels et littoraux

- Préserver et valoriser les perspectives sur la mer
- Valoriser la présence de l'eau dans le bourg

> Valoriser et poursuivre le réseau de promenade (cycliste et pédestre)

> Agir pour le maintien du patrimoine architectural et urbain de Louannec

- Identifier et préserver le patrimoine bâti remarquable
- Préserver et prolonger les caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales traditionnelles

Encourager un développement économique pérenne

> Soutenir le développement économique en accompagnement de la croissance démographique

- Favoriser la mixité fonctionnelle
- Soutenir les développements économiques prévus à l'échelle intercommunale
- Encourager le développement des énergies renouvelables

> Maintenir et développer les activités agricoles

- Éviter le morcellement des terres agricoles par l'urbanisation
- Prendre en compte les pratiques agricoles locales
- Limiter la consommation des espaces agricoles et permettre la modernisation des exploitations

> Favoriser la diversification des activités agricoles

- Encadrer les implantations des logements de fonction des agriculteurs
- Permettre le changement de destination des bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial, dans le respect de l'activité agricole

> Favoriser les activités maritimes, touristiques et de loisirs

- Préserver et entretenir les ouvrages maritimes et portuaires
- Conserver et développer les équipements et infrastructures liés au tourisme

Affirmer la centralité du bourg tout en permettant un développement équilibré du territoire

> Affirmer le secteur de centralité

- Définir un pôle de centralité élargi à l'échelle du poids de population de Louannec intégrant un espace central
- Renforcer le poids de population à proximité immédiate des commerces, services et équipements

> Aménager une place centrale, espace fédérateur à l'échelle de la commune

> Prioriser les développements urbains dans le bourg et sur ses franges

- Développer prioritairement en densification et renouvellement urbain
- Préserver la qualité du cadre de vie
- Intégrer les enjeux agricoles dans la définition des sites d'extension urbaine

> Inscrire les nouveaux projets dans une démarche d'intégration urbaine, paysagère et environnementale

- Coudre les futurs projets d'urbanisation avec la trame urbaine existante
- Travailler les formes urbaines
- Préserver et valoriser les qualités urbaines, paysagères et architecturales du site et de son environnement
- Intégrer une démarche environnementale
- Mettre en oeuvre des démarches de concertation de la population

Préserver et valoriser le patrimoine environnemental de Louannec

> Protéger et mettre en valeur la façade littorale

> Préserver la trame verte

- Préserver le maillage bocager
- Protéger les boisements et leurs lisières et imposer la replantation des boisements détruits

> Préserver la trame bleue

- Préserver les cours d'eau et le patrimoine hydraulique
- Assurer une bonne gestion de l'assainissement et des eaux pluviales

> Protéger les corridors écologiques

- Maintenir les continuités écologiques identifiées
- Traiter et compenser les ruptures dans les continuités entre la trame verte et la trame bleue

